Cotation des prix

Il est conseillé de coter les prix en dollars américains ou canadiens, car les taux de change fluctuent quotidiennement. Ils doivent être cotés c.a.f. ou f.o.b. au port d'embarquement, en incluant tous les coûts de manutention et de documentation jusqu'au moment où les marchandises sont placées à bord du transporteur.

Correspondance et documentation à caractère commercial

Toute la correspondance, tous les documents et toutes les brochures doivent être rédigés en anglais.

Crédit et modalités de paiement

Les conditions habituellement accordées aux importateurs sont la traite à vue contre paiement des marchandises à leur arrivée. Toutefois, lorsqu'on traite avec des petits clients dont on sait peu de choses, il est recommandé d'utiliser une lettre de crédit confirmée. Une fois qu'un accord ferme a été passé avec une agence fiable et que la cote de crédit de la société a été prouvée, il est d'usage de prolonger le délai de la créance jusqu'à 120 jours à compter de la date d'acceptation.

Les exportateurs doivent prendre les mêmes précautions qu'ils prendraient au Canada, c'est-à-dire se procurer des rapports sur la solvabilité de leurs clients par l'entremise des banques de ces derniers.

Le Haut-Commissariat du Canada à Bridgetown (services commerciaux) peut obtenir les renseignements essentiels sur des clients éventuels si on lui communique le nom de leur banque et le montant du crédit. Toutefois, ces rapports sur la cote de solvabilité des clients ne sont pas aussi détaillés que ceux que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) exige. Ce genre de renseignements ne peut être fourni que de banque à banque.

Services bancaires

La Banque centrale est à la tête du système bancaire. Elle est chargée de contrôler la politique qui régit les opérations de toutes les banques et de tous les établissements financiers de la Barbade.